

LES NUMÉROS DE PAGES  
ONT ÉTÉ AJOUTÉS PAR MOI  
F. LAREAU  
25 MARS 2010

## TABLE DES MATIÈRES

COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'ABC ... 5A : 233

PRÉFACE ... 5A : 235

PARTIE I : APERÇU GÉNÉRAL ... 5A : 241

- I. INTRODUCTION
  - A. Le *Code criminel du Canada*
  - B. Le processus de réforme
  - C. Renvoi au Comité permanent de la justice
  - D. Le rôle de l'Association du Barreau canadien
  - E. Financement
- II. PRINCIPES DIRECTEURS
  - A. La nécessité d'un nouveau Code criminel
  - B. Codification
  - C. Responsabilité pénale et faute subjective

PARTIE II : PRÉAMBULE ... 5A : 251

- III. PROCLAMATION DE L'OBJECTIF ET DES PRINCIPES
  - A. Recommandation du Groupe de travail
  - B. Discussion

PARTIE III : LES ÉLÉMENTS ESSENTIELS DE L'INFRACTION ... 5A : 253

- IV. L'ÉLÉMENT MATÉRIEL ... 5A : 253
  - A. Recommandation du Groupe de travail
  - B. Discussion
    1. Principe de légalité
    2. Responsabilité pénale
    3. Acte interdit
    4. Omission
    5. Causalité
      - a. La ligne de démarcation
      - b. Cause unique ou principale
      - c. Cause déterminante indépendante

- d. La règle du «crâne fragile»
  - 6. Acte involontaire conscient
  - 7. Automatisme
- V. L'ÉLÉMENT MORAL ... 5A:270
- A. Recommandation du Groupe de travail
  - B. Faute subjective
  - C. Circonstances et conséquences
  - D. La faute
  - E. Discussion
    - 1. L'intention coupable
    - 2. La connaissance
    - 3. La témérité
    - 4. La négligence
    - 5. L'élément moral se rapporte à tous les aspects de l'acte interdit
    - 6. Règle résiduelle
    - 7. L'élément moral plus grave est inclusif du moins grave
- VI. L'ERREUR DE FAIT ... 5A:289
- A. Recommandation du Groupe de travail
  - B. L'état actuel du droit
    - 1. La règle de *common law*
    - 2. L'erreur de fait dans la loi
  - C. Lacunes des règles actuelles
    - 1. Suppression de l'élément moral
    - 2. Croyance de bonne foi
    - 3. Négligence
    - 4. Intoxication volontaire
    - 5. Transfert de l'erreur de fait
  - D. Discussion
    - 1. Croyance de bonne foi
    - 2. Transfert de l'erreur de fait
    - 3. Codification des moyens de défense
- VII. LES TROUBLES MENTAUX ... 5A:298
- A. Recommandation du Groupe de travail
  - B. Capacité de choisir entre le bien et le mal
  - C. L'article 16 du *Code criminel* actuel
    - 1. Imbécillité naturelle et maladie mentale
    - 2. Incapacité d'apprécier la nature ou les conséquences de l'acte ou de l'omission

3. Incapacité de savoir qu'un acte ou omission est répréhensible
  4. Idées délirantes sur un point particulier
  5. Présomption de santé mentale et charge de la preuve
- D. L'impulsion irrésistible
- E. Qui peut invoquer l'aliénation mentale?

**PARTIE IV : MOYENS DE DÉFENSE, FAITS JUSTIFICATIFS ET EXCUSES ... SA : 310**

**VIII. DÉFENSE DE LA PERSONNE ... SA : 310**

- A. Recommandation du Groupe de travail
- B. L'état actuel du droit
1. Légitime défense contre l'agression non provoquée
  2. Légitime défense de l'agresseur
  3. Mesure préventive d'agression
  4. Usage excessif de la force
- C. Lacunes des règles actuelles
- D. Recommandations de réforme
1. Appréhension de l'attaque
  2. Provocation de la part de l'accusé
  3. La force employée par l'accusé en état de légitime défense
  4. Force excessive
  5. Défense d'autrui
  6. L'exception relative aux agents de l'ordre

**IX. DÉFENSE DES BIENS ... SA : 320**

- A. Recommandation du Groupe de travail
- B. L'état actuel du droit
1. Défense de biens mobiliers
  2. Défense d'une maison d'habitation ou d'un bien immeuble
  3. Degré de force
- C. Recommandations de réforme
1. Distinction entre bien meuble et bien immeuble
  2. Cas justifiant l'usage de la force
  3. Caractère raisonnable de la force employée
  4. Homicide intentionnel

- X. **NÉCESSITÉ ... SA:326**
- A. Recommandation du Groupe de travail
  - B. L'état actuel du droit
  - C. Lacunes des règles actuelles
    - 1. Spontanéité
    - 2. Absence d'autres choix raisonnables
    - 3. Proportionnalité
    - 4. Meurtre
  - D. Recommandations de réforme
    - 1. Prévention du préjudice contre la personne ou les biens
    - 2. Caractère immédiat du danger
    - 3. Le critère subjectif-objectif
    - 4. Meurtre
    - 5. Le fait d'attirer le danger sur soi
- XI. **CONTRAINTE ... SA:332**
- A. Recommandation du Groupe de travail
  - B. L'état actuel du droit
  - C. Lacunes des règles actuelles
    - 1. Menace de mort ou de blessure
    - 2. Imminence
    - 3. Menace de la part d'une personne présente
    - 4. Menace de préjudice contre un tiers
    - 5. Infractions excluant le moyen de défense de contrainte
  - D. Recommandations de réforme
    - 1. Menace de préjudice
    - 2. Menaces contre des tiers
    - 3. Imminence
    - 4. Présence de la personne qui menace
    - 5. Le critère subjectif-objectif
    - 6. Exclusions
- XII. **INTOXICATION ... SA:340**
- A. Recommandation du Groupe de travail
  - B. L'état actuel du droit
    - 1. Intention spécifique
    - 2. Capacité de former l'intention
  - C. Lacunes des règles actuelles
    - 1. Intention spécifique
    - 2. Capacité
    - 3. Témérité

## D. Recommandations de réforme

1. Intention spécifique
2. Capacité
3. Exclusions
4. Infraction incluse d'intoxication criminelle

## XIII. ERREUR DE DROIT ... 5A : 349

- A. Recommandation du Groupe de travail
- B. L'état actuel du droit
  1. Application stricte
  2. Exceptions nouvelles
    - a. Erreur causée par une source officielle
    - b. Non-publication du texte
    - c. Erreur en matière de droits privés ou de droit civil
    - d. Violation intentionnelle d'ordonnance de probation
    - e. Qualification d'erreur de fait
- C. Recommandations de réforme
  1. Absence de *mens rea*
  2. Exceptions
    - a. droits privés ou autres droits civils
    - b. publication
    - c. foi raisonnable dans une décision judiciaire
    - d. erreur causée par une source officielle

## XIV. PROVOCATION ... 5A : 358

- A. Recommandation du Groupe de travail
- B. L'état actuel du droit
  1. Provocation soudaine
  2. Action injuste ou insulte
  3. Comportement suffisant à priver une personne ordinaire du pouvoir de se maîtriser
  4. Riposte «sous l'impulsion du moment» dans un accès de colère
- C. Lacunes des règles actuelles
- D. Recommandations de réforme

**D. Recommandations de réforme**

1. Intention spécifique
2. Capacité
3. Exclusions
4. Infraction incluse d'intoxication criminelle

**XIII. ERREUR DE DROIT ... 5A : 349**

- A. Recommandation du Groupe de travail
- B. L'état actuel du droit
  1. Application stricte
  2. Exceptions nouvelles
    - a. Erreur causée par une source officielle
    - b. Non-publication du texte
    - c. Erreur en matière de droits privés ou de droit civil
    - d. Violation intentionnelle d'ordonnance de probation
    - e. Qualification d'erreur de fait
- C. Recommandations de réforme
  1. Absence de *mens rea*
  2. Exceptions
    - a. droits privés ou autres droits civils
    - b. publication
    - c. foi raisonnable dans une décision judiciaire
    - d. erreur causée par une source officielle

**XIV. PROVOCATION ... 5A : 358**

- A. Recommandation du Groupe de travail
- B. L'état actuel du droit
  1. Provocation soudaine
  2. Action injuste ou insulte
  3. Comportement suffisant à priver une personne ordinaire du pouvoir de se maîtriser
  4. Riposte «sous l'impulsion du moment» dans un accès de colère
- C. Lacunes des règles actuelles
- D. Recommandations de réforme

## XV. DE MINIMIS NON CURAT LEX ... 5A:365

- A. Recommandation du Groupe de travail
- B. L'état actuel du droit
  - 1. Possession de boisson alcoolique ou de stupéfiant
  - 2. Vol
  - 3. Voies de fait
- C. Lacunes des règles actuelles
- D. Recommandations de réforme
  - 1. Propositions de réforme
  - 2. Maintien de l'excuse *de minimis*
  - 3. Codification de la règle *de minimis* dans le nouveau *Code criminel*
  - 4. Pouvoir d'appréciation des tribunaux
  - 5. Charge de la preuve

## XVI. PROVOCATION POLICIÈRE ... 5A:373

- A. Recommandation du Groupe de travail
- B. L'état actuel du droit
- C. Recommandations de réforme
  - 1. Codification de la provocation policière
  - 2. Le critère applicable
  - 3. Question à trancher par le juge
  - 4. Charge de la preuve

## XVII. MOYENS DE DÉFENSE DE COMMON LAW ... 5A:379

- A. Recommandation du Groupe de travail
- B. L'état actuel du droit
- C. Propositions de réforme
- D. Éléments essentiels

## PARTIE V : INFRACTIONS NON CONSOMMÉES ... 5A:382

## XVIII. TENTATIVE ... 5A:382

- A. Recommandation du Groupe de travail
- B. L'état actuel du droit
  - 1. L'élément moral
  - 2. L'acte matériel
  - 3. Désistement volontaire
  - 4. Impossibilité
- C. Recommandations de réforme
  - 1. L'élément moral
  - 2. L'acte matériel
  - 3. Question de droit
  - 4. Désistement volontaire
  - 5. Impossibilité
  - 6. Sanction
  - 7. Participation à la tentative

**PARTIE VI : LES PARTIES À L'INFRACTION ... SA : 394****XIX. COMLOT ... SA : 394**

- A. Recommandation du Groupe de travail
- B. L'état actuel du droit
  - 1. Dispositions législatives
  - 2. Justification de l'incrimination du complot
  - 3. Éléments constitutifs du complot
    - a. Entente pour réaliser un dessein commun ou un objectif déterminé
    - b. L'intention d'exécuter l'entente – la *mens rea*
    - c. Connaissance de la teneur du complot
    - d. Entente entre plusieurs personnes
    - e. Dessein illicite
  - 4. Confusion du complot et de l'infraction principale
  - 5. Tentative
  - 6. Désistement volontaire
  - 7. Impossibilité
  - 8. Compétence territoriale
- C. Recommandations de réforme
  - 1. Maintien de l'incrimination du complot
  - 2. Le fait matériel
  - 3. Actes criminels visés par le *Code criminel*
  - 4. L'élément moral
  - 5. Tentative
  - 6. Désistement volontaire
  - 7. Confusion du complot et de l'infraction principale
  - 8. Infraction impossible
  - 9. Sanction
  - 10. Immunité des époux
  - 11. Extra-territorialité

**XX. LES PARTIES À L'INFRACTION ... SA : 407**

- A. Recommandation du Groupe de travail
- B. L'état actuel du droit
  - 1. Historique
  - 2. Responsabilité secondaire
  - 3. Les dispositions relatives aux parties
    - a. L'auteur principal

- b. Aide et encouragement
- c. Parties à une intention commune
- 4. Conseils tendant à une infraction
  - a. Conseils tendant à une infraction qui est commise
  - b. Conseils tendant à une infraction qui n'est pas commise
- 5. Complice après le fait
- 6. Désistement volontaire
- C. Recommandations de réforme
  - 1. Aide
  - 2. Encouragement
  - 3. Intention commune
  - 4. Conseils tendant à une infraction qui est commise
  - 5. Conseils tendant à une infraction qui n'est pas commise
  - 6. Complice après le fait

**PARTIE VII : LE CUMUL DES DÉCLARATIONS DE CULPABILITÉ ... SA : 418**

**XXI. AUTORITÉ DE LA CHOSE JUGÉE ... SA : 418**

- A. Recommandation du Groupe de travail
- B. Commentaire

**PARTIE VII : SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS ... SA : 419**

**ANNEXE «A»**

**LISTE DES DOCUMENTS DE TRAVAIL ... SA : 434**